

Communications

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **58 (1907)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

voulut bien nous exposer en détail le projet du canal tant discuté de Diepoldsau et des grandes difficultés et des dangers encore plus grands que comporterait son exécution. La course, dans l'immense plaine, fut grandement facilitée par l'emploi d'un train de wagonnets agréablement aménagés à l'intention des forestiers. L'importance et la grandeur colossale des travaux de correction du Rhin sont devenues une réalité pour tous les participants à cette troisième journée, non la moins instructive, qui fut si bien organisée que chacun put encore regagner ses pénates par les express du soir.

Un chaleureux merci à nos collègues et amis de St-Gall. *Py.*



Communications.

Assemblée d'été de la Société vaudoise des forestiers.

C'est au XI^e arrondissement (Nyon) qu'incombait cette année l'honneur de recevoir les forestiers vaudois. Pour cette raison, le 14 juin, le tram Gland-Begnins voyait ses deux voitures prises d'assaut par un centaine de membres de la Société venus de tous les coins du canton.

Après qu'un doigt de vin et quelques salées eurent réveillé les esprits assoupis par un long trajet en chemin de fer, le président déclara la séance ouverte à l'ombre d'un platane assez grand pour protéger toute la Société contre les ardeurs d'un soleil très pâle.

L'agenda et les beaux arbres, nos deux derniers nés, furent présentés par leurs parrains, MM. Borel et Badoux. M. Borel confirma ses assertions de l'assemblée d'hiver; l'agenda est en bonne voie, il est à l'impression et verra le jour avec l'an 1908. Le comité fit circuler un modèle relié qui a réellement fort bonne façon. La couverture sera vert clair avec caractères blancs, le format un peu allongé permettant de l'introduire facilement dans toutes les poches. L'éditeur, M. Sack-Reymond, qui s'est mis courageusement à l'œuvre, a reçu déjà un grand nombre de souscriptions; il importe cependant que cette publication ne soit pas seulement un demi-succès, mais une réussite complète; aussi M. Borel engage-t-il vivement tous ceux de nos sociétaires qui n'ont pas encore souscrit à l'agenda, à le faire à bref délai et aussi à faire de la propagande autour d'eux. Les bulletins de souscription que le comité a apporté, sont promptement enlevés et laissent espérer que les paroles du dévoué directeur de l'agenda ne resteront pas sans effet.

Nous ne voulons, de notre côté, pas laisser passer cette occasion sans recommander l'agenda à tous les lecteurs de ce journal. Ce sera la première publication de ce genre dans la Suisse française; il a été tenu compte dans sa rédaction des besoins de tous les cantons romands. Du reste, la présence dans le sein de la commission de rédaction des forestiers les plus autorisés des cantons voisins est une garantie que

le contenu en sera aussi complet que le permet le volume de l'agenda et que toutes les indications se baseront sur les résultats les plus récents des recherches scientifiques. Le prix en souscription, 2 francs, est des plus modiques et à la portée de toutes les bourses. Un calendrier mobile permettra, d'ailleurs, d'utiliser l'agenda plusieurs années consécutives.

En second lieu, M. Badoux informe la Société que le comité s'est abouché avec trois photographes ambulants pour obtenir des clichés des arbres remarquables du canton de Vaud. Malheureusement comme l'enquête est encore en retard dans certains arrondissements, l'on ne pourra faire exécuter de suite les photographies. Espérons qu'en automne 1907 tous les résultats seront rentrés et que 1908 enregistrera un nouveau pas en avant dans cette affaire.

L'assemblée décide, ensuite, de continuer à payer en 1907 le subside de 50 centimes par abonnement au Journal forestier suisse. En 1906, la caisse a payé de ce chef 98 francs; le nombre des abonnés pour 1907 est en forte augmentation.

Où les rapports de MM. Barbey et Petitmermet sur les inspections de pépinières dans les VII^e, VIII^e et X^e arrondissement, l'assemblée est unanime à décerner des diplômes pour bonne tenue de pépinières aux membres dont les noms suivent :

- VII^e arrondissement (Orbe): MM. Gustave Boulaz, garde forestier de triage, à Romainmôtier.
Emile Randin, garde forestier de triage, à Rances.
Charles Dériaz, garde forestier de triage, à Baulmes.
Constant Paillard, garde forestier de triage, à Ste-Croix.
- VIII^e arrondissement (Cossonay): Arthur Zimmermann, garde forestier de triage, à Pampigny.
Louis Dony, garde forestier de triage, à Bioley-Orjulaz.
Louis Collet, garde forestier, à Penthérez.
- X^e arrondissement (La Vallée): Samuel Rochat, garde forestier de triage, au Pont.

Notre président, M. Badoux, inspecteur forestier, présente ensuite un intéressant rapport sur les pépinières scolaires et leur activité en 1906. Ce rapport étant publié in extenso dans le Journal forestier, nous ne nous y arrêterons pas, mais nous bornerons seulement à constater qu'un progrès sensible a été réalisé depuis 1905.

Les communications individuelles nous ont amené un broussin trouvé sur une racine de chèvrefeuille par M. Martignier, député, à Vaultion, et un exemplaire de champignon parasite du genévrier, le Gymnospo-

rangium clavariaeforme, découvert par M. Dubuis, inspecteur forestier, dans les forêts de la Rippe.

Une feuille du platane sous lequel nous siégeons, venant à tomber sur la personne de notre président, celui-ci saisit la coupable et montre à l'assemblée qu'elle est atteinte du champignon appelé *Claeosporium nervisetum*; grâce à cette circonstance le crime de lèse-majesté qu'elle a commis lui est pardonné.

Après avoir admis 10 nouveaux membres, la Société entend encore un bref exposé de M. Dubuis, inspecteur forestier, sur la contrée que nous parcourrons aujourd'hui et demain, puis, après un excellent dîner, on se mit en route pour Saint-Cergue, en passant par la Combe de Begnins, la forêt cantonale du Fyay et Arzier.

Au point de vue forestier, seule la forêt du Fyay nous arrêta un instant. C'est une magnifique futaie de hêtres traitée actuellement par coupes successives; le rajeunissement naturel s'opère d'une façon merveilleuse et ce fut un beau coup d'œil que celui dont jouirent les forestiers sur la partie de forêt complètement rajeunie.

Le lendemain, par un temps maussade, la Société entreprit de gravir la Dôle. En cours de route, nous eûmes l'occasion d'admirer les divisions du Corps de garde et de Guinfard des forêts communales de Saint-Cergue. Guinfard, surtout, est une belle forêt qui représente assez bien l'idéal de la futaie jardinée. Le matériel sur pied à l'hectare est de 448 m³ et les gros bois forment les 32⁰/₀ du volume total. Le sapin blanc et l'épicéa sont représentés presque également, le hêtre vient en 3^{me} rang. L'accroissement moyen est de 4,1 m³ à l'hectare.

Après avoir traversé le pâturage de Vuarnoz, où M. Dubuis nous montra un petit couloir d'avalanche, nous arrivâmes bientôt sur la Dôle. Un épais brouillard masquait malheureusement la vue et nous dûmes nous contenter de quelques échappées sur les Rousses et la contrée française avoisinante. Une collation très obligeamment offerte et transportée par la commune de Saint-Cergue nous dédommagea quelque peu de nos peines.

La descente se fit très rapidement à travers la forêt cantonale de Bonmont, où, un instant seulement, une bien courte discussion s'éleva au sujet des éclaircies dans les jeunes futaies de hêtres, puis partant de nouveau à grand train, la Société jeta un coup d'œil en passant aux pépinières de Bonmont et arriva en peu de temps à la Rippe.

Un gai dîner réunit là les participants une dernière fois avant la séparation générale. La partie oratoire prit son libre cours. Monsieur le préfet de Nyon et M. le syndic de la Rippe eurent quelques mots aimables pour la Société; M. Amiguet, député, à Ollon, se fit l'interprète de tous en félicitant M. Dubuis, inspecteur forestier, de la façon dont il avait organisé et dirigé la course. M. Dubuis remercia et fit part de la satisfaction qu'il éprouve à exercer ses fonctions dans cette partie du Jura, au milieu d'une population avenante et animée de l'esprit de progrès.

Plusieurs communes s'étaient fait un devoir de nous arrêter au passage pour nous offrir le verre de l'amitié; Begnins, Bassins, Arzier, Genolier, Saint-Cergue et la Rippe sont ces „étapes qui resteront gravées en lettres d'or dans les annales de la Société vaudoise des forestiers“, comme le dit si bien le „Courrier de la Côte“ et, au nom du comité de la Société, nous leur exprimons ici nos remerciements de leur amabilité.

L'assemblée d'été 1908 aura probablement lieu à La Vallée; une visite du Risoud en sera le plat de résistance.

M. Petitmermet.



Les pépinières scolaires forestières dans le canton de Vaud en 1906.¹

Messieurs,

Le premier compte-rendu sur l'activité des pépinières scolaires forestières en 1905 mentionnait 24 semblables installations, qui avaient fourni un rapport pour la date prévue.

De ces 24, une (Chavannes s/Moudon) a été abandonnée en 1906; trois autres (Aigle, Villeneuve et Yverdon) n'ont envoyé aucun rapport, sans que votre Comité en sache la raison.

Nous aurions ainsi à enregistrer, pour 1906, un déchet de 4 pépinières.

Heureusement, cette diminution est largement compensée par l'entrée en activité de 16 pépinières nouvelles. Ce sont Bussy s/Moudon, Moudon, Lucens, Villarzel, Thierrens, Corcelles-le-Jorat, Peney-le-Jorat, Le Sépey, Gressy, Orzens, Chanéaz, St-Livres, Premier, Gilly, et deux au Chenit (une tenue par une classe primaire et l'autre par l'Ecole industrielle).

Ainsi donc, 36 pépinières ont fonctionné normalement, en 1906, dans notre canton. Le Département de l'Instruction publique et des Cultes, auquel devaient être adressés les rapports annuels, signale que plusieurs autres localités s'occupent d'en créer de nouvelles. L'institution de la pépinière scolaire forestière semble donc avoir cause gagnée chez nous; c'est là une constatation que votre Comité enregistre avec le plus grand plaisir.

Pour vous rendre compte, Messieurs, du travail accompli en 1906, il ne saurait plus être question de vous donner lecture d'un rapport, même sommaire, concernant chacune des 36 pépinières dont nous avons eu à juger le travail. Ce serait là une lecture fastidieuse que je n'oserais me permettre de vous infliger. Mieux vaudra s'en tenir à quel-

¹ Rapport présenté à l'assemblée générale de la Société vaudoise des forestiers, à Begnins, le 14 juin 1907.

ques considérations générales, quitte à glaner divers renseignements dans les rapports les plus intéressants.

Et d'abord, *quelle superficie recouvrent ces 36 pépinières ?* Elle était, à fin 1906, de 193 ares, soit, en moyenne, 5 ¹/₂ ares par pépinière. Cette étendue varie très fortement, soit entre 21 mètres carrés (à St-Livres) et 3600 m² (à Thierrens). Il nous paraît que, normalement, une superficie de 15 à 20 ares devrait être un maximum, si la pépinière scolaire doit bien remplir son but et ne pas se transformer en une pépinière commerciale qui n'a rien à voir ici. Pompages annonce que, faute de bras, elle devra diminuer l'étendue de sa pépinière qui est de 11.20 ares ; l'école de cette petite commune ne compte, il est vrai, qu'un nombre restreint d'écoliers.

Semis exécutés. Presque toutes les pépinières ont exécuté des semis, généralement avec graines de plusieurs essences, parmi lesquelles, toutefois, l'épicéa continue à maintenir fortement sa prédominance. Plusieurs rapports n'indiquent pas avec assez d'exactitude les quantités semées pour chaque essence ; il est à désirer que les rapports futurs s'étendent un peu plus longuement sur ce point.

Plants extraits. Onze pépinières ont fourni des plants pour être mis à demeure, soit au total 48,650 plants, se répartissant sur 7 essences (39,050 épicéas, 3000 mélèzes, 4800 pins, 600 hêtres, 400 frênes, 750 vernes et 50 peupliers). La doyenne de nos pépinières, Sassel, brille ici au premier rang ; elle a fourni 13,900 plants repiqués se répartissant sur trois essences ; l'Isle suit de près avec 13,000 plants, également de trois essences ; puis Carouge avec 10,750. Relevons encore une fois ici qu'il n'a été fourni aucun plant de sapin blanc. Et pourtant il y aurait intérêt à s'occuper de la culture de cette essence que, chaque année, on réclame davantage dans les forêts de toutes classes. Il est vrai que, pour cette culture, la pépinière doit remplir quelques conditions spéciales que l'on ne trouve généralement pas dans les pépinières scolaires, pour la plupart dépourvues d'ombrage. Espérons que celles qui peuvent s'y prêter sauront s'adonner à la production des plants de cette précieuse essence. En général, mieux vaudra repiquer de jeunes brins de sapin arrachés en forêt, plutôt que d'opérer des semis dont la réussite est très aléatoire.

Le repiquage doit être considéré comme l'un des travaux les plus importants de la pépinière scolaire. Aussi, a-t-il été pratiqué partout, sauf dans six installations datant de 1906, où, apparemment, les brins à repiquer ont fait défaut. C'est le lieu de signaler que, si ce défaut se fait sentir ça et là, inversement quelques pépinières disposent parfois de brins à repiquer en si grand nombre qu'elles ne peuvent les utiliser tous. Comment faire pour arriver à répartir ces excédents entre les installations qui manquent des brins nécessaires ? Voilà un point sur lequel nous aimerions vous entendre et sur lequel une décision devrait intervenir. Il nous paraît que l'inspecteur forestier d'arrondissement devrait être nanti dans les deux cas et c'est lui qui, mieux

que personne, pourrait veiller à une bonne répartition des produits disponibles.¹

Une des questions de la circulaire de votre Comité, à laquelle devaient répondre les rapports fournis, est celle-ci : A quels travaux les élèves ont-ils participé ? Des réponses, il ressort que partout, sans exception, les élèves ont fait tous les travaux qu'exige l'entretien d'une pépinière. Généralement, ce sont les garçons seuls, pendant que les filles sont occupées aux travaux de couture. Pourtant, par ci par là, ainsi à Avenches et à Pompaples, ces dernières ont aussi mis la main à la pâte et ont fait quelques sarclages.

A quelques endroits seulement, on a pratiqué la plantation en forêt ; c'est là, à notre avis, un côté de la question qu'il serait désirable de développer davantage.

Quant à *la durée* du travail en pépinière fourni par chaque élève, elle a varié dans d'assez larges limites : 2 1/2 heures à Gilly et 74 heures à Pompaples.

Le *nombre des élèves* préposés à l'entretien des pépinières est non moins variable (8 à 40). A cet égard, nous devons une mention spéciale à l'école de Pompaples, dont les 9 élèves ont réussi, seuls, à mener à bien une pépinière de 11.20 ares. Là, toutefois, ainsi que nous l'avons vu plus haut, les bras sont en trop petit nombre et il est prévu de diminuer l'étendue à cultiver.

L'examen des rapports montre que les instituteurs, à plusieurs endroits, se sont tiré d'affaire tout seuls, sans l'aide ou les conseils de gardes ou de l'inspecteur forestier d'arrondissement. C'est très méritoire assurément, mais un petit conseil, donné au bon moment, éviterait bien souvent de gros déboires. Nous prions MM. les instituteurs de vouloir bien se souvenir que les employés de l'administration forestière, inspecteurs et gardes de triage, se mettront volontiers à disposition pour leur venir en aide.

Relevons maintenant quelques observations qui complètent très agréablement plusieurs des rapports reçus.

Nous apprenons ainsi qu'à Avenches, le travail des élèves, durant les vacances, a été rétribué à raison de 10 centimes l'heure. Et pourtant la caisse ne se porte pas mal, puisque le solde actif, à la fin de 1906, était de fr. 73. 55.

Le rapport de la pépinière de Faoug a été rédigé par un élève ; il était accompagné de deux bons plans de la pépinière. L'instituteur, M. Gacon, a fait construire un buttoir à bras, de son invention, pour lutter contre la sécheresse par l'amoncellement de terre au pied des

¹ Après discussion, on admit le mode de faire suivant, qui semble bien être le plus pratique : les pépinières scolaires qui disposent, pour la vente, de plants repiqués ou de brins à repiquer, annonceront, à la fin de l'année, ces quantités à leur inspecteur forestier d'arrondissement. Ce dernier en donnera connaissance aux intéressés, dans le courant de l'hiver, par publication dans la „Feuille des Avis officiels“.

plants. Cet instrument, dont le rapport indique le dessin, s'est montré bien conçu.

A l'Isle, nous apprenons que les élèves sont récompensés pour leur travail. En 1906, fr. 150 ont été alloués par la commune. L'instituteur relève que les conseils de M. le Syndic lui ont été précieux. Nous n'avons pas de peine à croire que M. Bernard Magnin, un des membres les plus assidus de notre Société, ait bien voulu collaborer à ces utiles travaux et nous l'en remercions bien vivement.

Le Sépey a fait l'acquisition d'un outillage complet.

A Pompaples, la pépinière a distribué 6000 brins de frêne aux 9 élèves de l'école, lesquels, en général, les ont bien soignés.

A Sugnens, le produit de la vente des plants a permis de faire une belle excursion en Gruyère. En cours de route, les petits pépiniéristes ont visité et fort admiré la pépinière de Praz-Bosson, près de la Tour-de-Trême. Cette belle installation a dû fortement impressionner nos petits voyageurs, car l'instituteur ajoute : „Avec la pépinière de Praz-Bosson comme idéal, nous espérons aller courageusement de l'avant“.

La pépinière de T., qui en est pourtant à ses débuts, nous arrive avec une menace... de grève. Juste ciel, où donc serons-nous à l'abri des grévistes ? Eh, oui ! en 1907, on fera grève à T., dans la pépinière scolaire, si l'on ne fait droit à ses réclamations. Le cas, heureusement, ne nous paraît pas très grave. Au reste, la réclamation, quoique d'un intérêt plutôt local, n'est pas dénuée de tout fondement. La voici :

„Nous demandons au Département de l'Agriculture qu'il impose un contrôle aux communes qui utilisent les plants de pépinières scolaires et qu'un prix uniforme par millier soit fixé.¹ Ici, à T., nous n'avons pu arriver à une entente. Les travaux de la pépinière sont considérés comme un dû, sans qu'il soit besoin de les rétribuer. Nous ne pensons pas continuer ce travail en 1907 s'il n'y a pas une base d'entente sérieuse.“

A ce langage, nous nous bornerons à opposer celui que tient le directeur de la pépinière d'une commune de la même vallée et ce sera le mot de la fin : „Notre caisse ne se porte donc pas mal ; mais là n'est pas l'essentiel ; le but que nous poursuivons n'est pas d'amasser de l'argent, mais d'apprendre aux enfants à connaître la forêt, afin qu'ils l'apprécient à sa valeur ; ainsi ils l'aimeront et l'apprécieront mieux. Puissé-je avoir fait, avec mes élèves, un pas dans cette voie.“ Bravo, Monsieur l'instituteur ; c'est bien ainsi que notre Société com-

¹ Nous rappelons à l'auteur de la réclamation que, dans sa circulaire du 20 avril 1904, le dit Département s'offrait à „acheter, au prix du marché, les plants forestiers disponibles dans les pépinières scolaires, s'ils sont reconnus de bonne qualité“. Or, l'Etat de Vaud a admis, dès longtemps, un tarif uniforme pour la valeur des plants forestiers.

prend le rôle de la pépinière scolaire forestière, et nous vous remercions de l'avoir indiqué en termes si justes.

Pour le Comité de la Société vaudoise des forestiers :

Le président,

H. Badoux, insp. forestier.

Comme l'année dernière, la Société vaudoise des forestiers avait décidé de décerner, à titre d'encouragements, des subsides aux pépinières qui lui ont fourni un rapport sur leur activité. A son assemblée générale d'hiver, elle avait voté une somme de fr. 200 dans ce but, chiffre bien minime, mais que ses faibles ressources et d'autres obligations ne lui permettent pas d'augmenter.

Le nombre des pépinières scolaires ayant rapidement augmenté, le Comité avait l'obligation de contrôler si toutes méritent vraiment l'appellation de „scolaire“. A cet effet, il proposa une définition de la pépinière scolaire forestière, laquelle fut admise comme suit :

Toute pépinière scolaire doit remplir les conditions suivantes :

- 1° Etre créée en vue de l'instruction forestière pratique des enfants ;
- 2° Etre cultivée par les enfants de l'école, qui doivent coopérer à tous les travaux : labourages, sarclages, binages, semis, repiquages, etc.

Sont donc exclues de cette dénomination :

- 1° Les pépinières cultivées par l'instituteur sans la coopération des enfants ;
- 2° Celles cultivées par le garde-forestier ou autres ouvriers et celles cultivées par l'instituteur avec participation des enfants des écoles, si cette participation est jugée insuffisante.

C'est en s'appuyant sur cette base qu'ont été appréciés les travaux effectués en 1906. MM. les Inspecteurs forestiers ont été consultés pour ce qui concernait leurs arrondissements et ils ont bien voulu fournir au Comité un rapport sommaire sur l'état des pépinières au printemps 1907.

Lors de sa séance du 14 juin, à Begnins, l'assemblée générale de la Société, sur la proposition de son Comité, a voté comme suit la répartition de son subside, qu'elle venait de porter à fr. 235 :

1^{re} classe : fr. 15 : à 5 pépinières, de Carouge, Avenches, Faoug, l'Isle et Pomaples ;

2^{me} „ „ 10 : 7 „
3^{me} „ „ 5 : 18 „
Pas de subside : 5 „

La pépinière de Sassel qui, l'an dernier, avait obtenu un diplôme d'honneur, avait été déclarée hors concours.



Quelques indications pratiques pour la tenue des pépinières forestières.

Semis. Quelles quantités de graines faut-il employer pour obtenir les meilleurs résultats? En thèse générale, on sème trop épais; c'est un fait qui a été relevé une fois encore à la dernière assemblée générale de la Société vaudoise des forestiers. Trop souvent, on gaspille les graines, cela au grand détriment des brins à repiquer qui, croissant à l'état trop serré, sont de mauvaise qualité.

D'autre part, à quelle profondeur moyenne les graines doivent-elles être mises en terre pour offrir le plus de chance de réussite?

Notre station fédérale de recherches forestières, à Zurich, ayant, dès longtemps, fixé ces points, nous pensons rendre service à nos pépiniéristes en leur rappelant ici les résultats de ces essais. Le tableau suivant permettra d'éviter bien des tâtonnements et peut-être aussi quelques déboires.

Essences	Quantité de graines à employer par mètre courant de semis en ligne	Profondeur du semis
	gr.	cm.
Epicéa	8—10	1,5—2
Pin sylvestre	8—10	1,5—2
Sapin	40—50	2,5—3
Mélèze	20—30	1 —1,5
Arolle	50	4 —6
Pin du lord	30	1 —1,5
Chêne	150	5 —6
Hêtre	20—30	3 —4
Erable	50	5 —6
Frêne	50	3 —4
Verne	30	1 —1,5
Robinier	10—20	6 —7
Tilleul	50	3 —4

Supposons un écartement de 15 à 20 cm entre les lignes de semis. Nous aurions ainsi 5 lignes de 1 mètre de longueur par mètre carré. Veut-on calculer, dans ces conditions, la quantité de graines nécessaire pour ensemençer un mètre carré, il suffira de multiplier par 5 les chiffres indiqués à la deuxième colonne du tableau ci-dessus.

Comment recouvrir les graines? Il faut éviter la formation, à la surface du sol, d'une croûte durcie qui s'oppose à la levée du semis et même à la germination des petites graines. Aussi, faut-il recouvrir les graines avec de la terre fine, du terreau, de la sciure de bois ou autres matières fines. Pour empêcher la couche superficielle de se dessécher, on abritera les carreaux de semis au moyen de branchages, de

mousse ou de paille. La sciure de bois peut aussi donner de bons résultats.

Il peut être utile, avant le semis, de tremper les graines dans des liquides spéciaux pour ramollir leur enveloppe et raccourcir la durée de la germination. Généralement, on peut s'en passer. Notons que le trempage des graines d'épicéa et de pin sylvestre, pendant une demi-journée, dans le purin ou dans l'eau chauffée à 55°, a eu un excellent effet. (Expériences de la station belges de recherches forestières.)

Repiquage. Le repiquage des brins devrait toujours être fait en rigole, mais en aucun cas au moyen du plantoir (cheville). Ce dernier procédé, sans doute, est rapide, mais il ne permet pas de placer les racines des plants dans leur position normale; presque toujours, elles restent repliées sur elles-mêmes et, par conséquent, contrariées dans leur développement ultérieur. Le plantoir ne devrait être utilisé dans aucune pépinière scolaire.

On ne devrait jamais repiquer que des brins normalement constitués et vigoureux; aussi, doivent-ils être triés au préalable avec les plus grands soins. Se souvenir qu'ils doivent être extraits avec toutes les précautions possibles pour ménager les racines, soit au moyen d'une pelle carrée, et non pas arrachés brutalement à la main. C'est l'évidence même, et la recommandation peut paraître superflue; mais nous avons constaté si souvent combien peu de soins on apporte dans la manipulation des brins et plants, qu'il nous a paru opportun de la rappeler ici.

Par un temps sec et venteux, ne jamais laisser séjourner sur le sol les brins ou plants extraits, sans abriter les racines contre les rayons du soleil ou l'effet desséchant du vent. On ne saurait prendre trop de précautions touchant ce point-là. Arracher les brins *immédiatement avant* le repiquage et, pendant les manipulations subséquentes, tenir leurs racines au frais: c'est là une règle que tout pépiniériste ne saurait méconnaître sans courir le risque de nombreux échecs.

Nous finirons la liste de ces quelques petits conseils à bâtons rompus par l'indication de l'écartement à admettre entre les brins à repiquer. Cet écartement doit être tel que les plants disposent d'une place au soleil suffisante; ils ne doivent pas croître en hauteur au détriment de la grosseur. Pour l'épicéa, par exemple, l'écartement normal est le suivant: 20—25 cm entre les lignes et 10—12 cm dans les lignes. Il permet d'obtenir des plants de premier choix, à raison de 4000 environ par are. Pour les feuillus, dont l'accroissement est plus rapide, on admettra des écartements légèrement supérieurs. H. B.

